



Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le onze février deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le quinze février, à dix heures, salle des délibérations, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François GARIDACCI.

Membres : 15

MEMBRES PRESENTS :	
FRIMIGACCI Lucie	DRAGACCI CODACCIONI Hélène
FRIMIGACCI PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
GROSSI André-Antoine	NEGRONI Jean-Louis
NEGRONI DESINI Vanina	BLENEAU Marie-Rose
GARIDACCI François	
MEMBRES ABSENTS :	
ANGELETTI André	RAGAZZACCI Dominique
POGGI Dominique	SERRERI Olivia
COLONNA DE LECA Frédéric	ALESSANDRI Stéphanie
MEMBRES REPRESENTES :	
Néant	
SECRETAIRE DE SEANCE	
FRIMIGACCI Lucie	
Heure d'ouverture de la séance 10h00 – Heure de fermeture de la séance 11h00	

### OBJET : Plan de financement poste de relevage Murgana (annule et remplace)

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que des travaux de génie civil ainsi que la mise en place d'un dispositif de désodorisation sont devenus nécessaires au lieu-dit Murgana, afin que la commune se dote d'un poste de relevage efficace et sans désagréments pour le voisinage. Le coût total et estimatif de l'opération est de 39 673 euros H.T. ; 43 640,3 euros T.T.C.

En conséquence, le Maire propose aux élus présents d'approuver le plan de financement suivant :

Commune	20%	7 934,6 euros H.T.
Etat (DETR)	20%	7 934,6 euros H.T.
Collectivité de Corse (quinquennale)	60%	23 803,8 euros H.T.
TOTAL	100%	39 673 euros H.T.

### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**APPROUVE** ce plan de financement ;

**DIT** que cette délibération remplace la délibération n° 2019/90 du 21 décembre 2019.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Pour : 9**



Le Maire,  
François GARIDACCI